



**COMMUNE DE MARQUILLIES**  
-  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept avril deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Dominique DHENNIN, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, Mme Louissette MAILLY, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Philippe BIRO, M. Éric BOCQUET, Mme Vanessa LESAFFRE, Mme Blandine MORTREUX, M. Pierre PAPEGHIN, M. Didier DAMIDE, M. Laurent BUISINE, Mme Catherine HAEYAERT, M. Yves LEFRANCO, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Marie-Christine DEWAST

**Ont donné Pouvoir :** Mme Céline LEJOSNE à Mme Catherine HAEYAERT, M. Jocelyn GHÉSELLE à Mme Blandine MORTREUX, Mme Viviane DELEVALLÉE à M. Dominique DHENNIN

**Absents :**

**Délibération n°35/25**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025**

Après discussion et arbitrage en Commission des Finances locales, après avoir décidé de l'affectation des résultats 2024, Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget tel que repris ci-dessous :

**ARTICLE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :** 1 691 568.00 €

NOMENCLATURE	NATURE	VOTÉ
011	Charges à caractère général	732 406.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	729 200.00 €
014	Atténuation de produits	86 254.00 €
65	Autres charges de gestion	130 450.23 €
66	Charges financières	9 257.77 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations aux provisions	2 000.00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>1 691 568.00 €</b>

<b>Recettes :</b>	1 691 568.00 €
-------------------	----------------

NOMENCLATURE	NATURE	MONTANT
013	Atténuations de charges	1 000.00 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	84 500.00 €
73	Impôts et taxes	181 788.00 €
731	Fiscalité locale	957 615.00 €
74	Dotation et participation	221 171.32 €
75	Autres produits de gestion courante	36 000.99 €
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	209 492.69 €
<b>TOTAL : 1 691 568.00 €</b>		

## ARTICLE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses :</b>	1 155 928.00 €
-------------------	----------------

NATURE	MONTANT
Reste à réaliser - reports	246 248.79 €
Emprunt	36 666.68 €
Opérations nouvelles	873 012.53 €
<b>TOTAL : 1 155 928.00 €</b>	

<b>Recettes :</b>	1 155 928.00 €
-------------------	----------------

NATURE	MONTANT
13 - Subventions	1 200.15 €
10 - FCTVA	24 355.45 €
Excédent N-1 reporté 001	680 372.40 €
Emprunt	450 000.00 €
<b>TOTAL : 1 155 928.00 €</b>	

Après débats et échnages, l'Assemblée délibérante décide, à 15 voix Pour et 4 voix Contre :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 proposé

Envoyé en préfecture le 12/04/2025

Reçu en préfecture le 12/04/2025

Publié le 12/04/2025

ID : 059-215903881-20250411-MARQ3525-DE

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 12 avril 2025

  
Le Maire  
ÉRIC BOCQUET

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/04/2025  
Reçu en préfecture le 12/04/2025  
Publié le  
ID : 059-215903881-20250411-MARQ3525-DE